

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 20 janvier, le conseil municipal de la mairie de Rougé s'est réuni à Rougé, à l'espace Herminette, Rougé, sous la Présidence de M. Jean-Michel DUCLOS.

Il n'a pas été annoncé ni prononcé de huis clos et tout le public qui s'est présenté a pu y être admis sans restriction et dans le respect des mesures sanitaires.

	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à
M. Yannick BARON			x	
M. André BOURGIN	x			
M. Benoît BURET	x			
Mme. Sonia CIVET	x			
Mme. Nicole COMMUNAL	x			
Mme. Jacqueline DAVID	x			
M. Jean-Michel DUCLOS	x			
M. Anthony EVIN	x			
Mme. Elodie FATIEN	x			
Mme. Anne-Cécile FIDON			x	<i>M. Yves Palierne</i>
M. Christian GAUTIER	x			
M. Patrick GRANDIERE	x			
M. Ludovic HOCHART	x			
Mme. Catherine LE HECHO	x			
Mme. Léa LEGENTILHOMME	x			
Mme. Isabelle MICHAUX	x			
M. Yves PALIERNE	x			
Mme. Danielle RETAILLEAU	x			
M. Jérôme THOMEROT	x			

Membres en exercice : 19

Secrétaire de séance	Yves Palierne
Date de la convocation	14-janv-22
Heure d'ouverture de la séance	19h35
Heure de levée de la séance	21h30

Délibérations

N° délib	Objet	Résumé	Vote
22-01	Décision modificative n° 1 - Lotissement Grand Domaine	Inscription d'une dépense d'investissement et d'une recette de fonctionnement de 12 217,26 € afin de procéder au virement de section	Unanimité
22-02	Etat des indemnités des élus	<p>La loi engagement et proximité n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 a introduit, par un nouvel article L. 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'obligation de présenter annuellement toutes les indemnités perçues au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en tant qu' élu local.</p> <p>L'état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune (article L. 2123-24-1-1 du CGCT).</p> <p>Jean-Michel, Duclos, Maire - 23 671,04 € // Aucune autre indemnité Nicole Communal, 1ère adjointe - 8 946,52 € // Aucune autre indemnité Patrick Grandière, 2ème adjoint - 8 946,52 € // Aucune autre indemnité Isabelle Michaux, 3ème adjoint - 8 946,52 € // Aucune autre indemnité Christian Gautier, 4ème adjoint - 8 946,52 € // Aucune autre indemnité Anne-Cécile Fidon, 5ème adjoint - 10 427,00 € // Aucune autre indemnité Yves Palierne, Conseiller délégué - 8 946,52 € // Aucune autre indemnité Danielle Retailleau, Conseiller délégué - 2 004,72 € // Aucune autre indemnité</p>	Unanimité
22-03	Modification du tableau des effectifs	Création d'un poste à temps non-complet (20h) - adjoint technique principal de 1ère classe	Unanimité
22-04	Décision modificative n° 2 - Assainissement	Inscription d'une dépense supplémentaire de 486,74 au compte 1641 - Emprunts et diminution du même montant au compte 203.	Unanimité

Décisions prises en application du L. 2122-22 du CGCT

Néant

Informations diverses

- M. le maire indique que le prochain conseil sera consacré à un débat d'orientation budgétaire. Bien que la commune n'y soit pas contrainte par la loi, il semble important de favoriser le débat autour des questions financières.

Point sur les commissions :

- Urbanisme

Mme Isabelle Michaux indique que lors de la dernière réunion, la commission urbanisme s'est interrogée sur les cessions et les acquisitions possibles.

Deux acquisitions sont proposées :

- Terrain de la Hutte : l'acquisition de cette parcelle d'environ 760 m² permettrait de traverser la départementale sans la longer ce qui faciliterait l'inscription du nouveau sentier de randonnée au PDIPR, la commission souhaite proposer au propriétaire l'acquisition de la parcelle pour un montant de 2,50 le m²
- Parcelle M0199 « La Maladrie » : la commune a reçu un courrier des propriétaires proposant l'achat, par la mairie, de cette parcelle. Mme Catherine Le Hecho indique que la commune avait déjà demandé à acheter ce terrain. Cette parcelle, classée en zone ZA, fait 5 440 m², elle n'est pas viabilisée et elle est éloignée de la route. La commission souhaite proposer au propriétaire l'acquisition de la parcelle pour un montant de 2,50 le m²

La commission propose également la cession de la longère située derrière la mairie et précédemment occupée par Atlantique Habitations. Les logements ont des problèmes d'humidité et la commune n'a pas d'intérêt à garder ce bâtiment dans son patrimoine. Il est proposé de consulter les domaines pour une estimation de la valeur. Une visite du bâtiment sera organisée prochainement.

Enfin, la commission propose de céder la bande enherbée d'environ 3m longeant la rue Paul Frémont au SDIS pour que le centre de secours puisse clôturer son terrain.

Le service des domaines a rendu son avis concernant la cession de la parcelle B 1909 à la maison de retraite : 11 700 € avec une marge d'appréciation de +/- 10%. L'avis va être adressé à la fondation.

La commission propose de retirer de la vente les trois parcelles restantes au lotissement des Cohardières. Le terrain est extrêmement contraint et le seul potentiel acquéreur s'est désisté face au montant des travaux devant être engagés pour sécuriser la construction d'une maison individuelle. L'usage de ces terrains sera à débattre.

Concernant l'église, la commune avait pour objectif de rénover la façade et le lambris. Suite à un rendez-vous avec l'architecte des bâtiments de France, M. Isabelle Michaux a consulté un cabinet spécialisé dans les études du patrimoine religieux. Un devis d'un montant de 14 100 € TTC a été présenté. Ce devis couvre l'analyse de l'existant et la programmation des travaux nécessaires, au-delà de l'amélioration esthétique de la façade. Ce devis sera étudié lors du débat d'orientation budgétaire.

- Travaux

M. Patrick Grandière indique que le maçon devrait intervenir à partir du 25 janvier 2022, après la réunion de chantier. Les fondations devraient être terminées fin février début mars pour la pose des préfabriqués. Mme Catherine Le Hécho demande s'il est possible de prévoir en priorité l'aménagement du modulaire de l'OPASS pour permettre un emménagement rapide et ainsi résoudre les problématiques de téléphonie rencontrés actuellement.

La commune a rencontré M. Piton de Pragma afin de faire le point sur le dossier de la rue Paul Frémont. Elle l'a également sollicité pour qu'il fasse une proposition d'accompagnement pour l'extension du lotissement du Grand Domaine. Toutefois, depuis la réalisation de la première tranche, la législation a évolué et, désormais, une étude d'impact doit être réalisée à partir d'un certain nombre de parcelles viabilisées. Cela pourra ralentir le déroulement de ce projet.

Le comité consultatif des travaux va se déplacer pour faire l'état des voiries communales dans le cadre de la préparation budgétaire.

- Animations / associations

M. Yves Palierne fait part de la proposition de M. Anthony Jacques, animateur sportif du département, d'organiser des rencontres autour du Volley à Rougé. L'équipe de Rezé serait conviée à se déplacer le 30 mars (date prévisionnelle). La commune est sollicitée pour faire appel à 7 ou 8 bénévoles afin d'animer et encadrer des ateliers d'initiation pour les enfants.

La commission animation se réunira le 3 février pour faire le point sur les demandes de subventions.

- Action sociale

Un nouveau médecin a été recruté par l'OPASS à Sion-les-Mines. Elle devrait arriver le 1^{er} avril.

M. le maire profite de cette annonce pour apporter un correctif à l'article récemment publié dans l'Eclaireur. Il précise qu'il n'a jamais dit au journaliste qu'un médecin allait s'installer à Rougé et que pour l'instant, la commune poursuit ses recherches.

- Contentieux De Crozé

M. le maire indique que l'audience prévue initialement fin décembre est reportée au 3 février.

Monsieur Jean-Michel DUCLOS

The image shows the official seal of the Mayor of Rougé, Loire-Atlantique, which is a circular emblem with a central figure and the text 'MAIRIE DE ROUGÉ' and 'Loire-Atlantique'. Below the seal is a handwritten signature in black ink that reads 'Duclos'.